

# TÉLÉASSISTANCE

SÉCURISER ET RASSURER



Mise à jour : juin 2024

## *Son rôle*

- Elle permet de sécuriser les Aînés qui vivent seuls chez eux. Elle est très efficace dans les situations d'urgence : chute, malaise, besoin de parler car solitude, angoisse, stress, etc.
- La personne peut contacter une plateforme d'écoute, joignable 24h sur 24 et 7 jours sur 7, sans avoir à décrocher le téléphone.
- Elle peut maintenir son indépendance et se sentir protégée à chaque instant, quel que soit l'endroit.
- Cela lui permet de ne pas perdre son autonomie et de conserver ses activités extérieures.
- Très utile également pour la protection des individus vulnérables ou atteints de démence, avec le risque de fugue.

## *Comment cela fonctionne-t-il ?*

Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur qui est en possession de la liste des personnes à prévenir :

- Dialogue avec la personne
- Contacte un proche
- Déclenche, si nécessaire, une intervention pour porter assistance à la personne concernée.

## *Les équipements*

À installer à domicile.

Il existe plusieurs types de téléassistance, en fonction de la situation de santé et des problématiques d'autonomie de la personne concernée. Un système de micro haut-parleur doit être installé dans le logement. Cela permet de communiquer à distance. La personne concernée doit porter en permanence un émetteur-récepteur relié à une centrale d'écoute.

## *Les services proposés*

Évaluer la situation de la personne (état de santé, niveau d'autonomie, habitudes de vie, configuration du logement) :

- La personne présente des troubles de mobilité
- La personne présente des problèmes de vue
- La personne souffre de vertiges ou des pertes d'équilibre

### **Téléassistance à domicile avec montre, bracelet ou médaillon**

Si la personne appuie sur son médaillon ou sa montre, la centrale d'écoute est alertée. Le téléopérateur appelle la personne. Son usage est exclusivement réservé à la partie intérieure du logement.

### **Téléassistance autonome avec détection de mouvements**

C'est un système de détection d'accident avec capteur de mouvements. Il est inutile de porter un objet ou d'actionner un bouton. Les détecteurs s'activent lors des déplacements et sont capables d'analyser les habitudes de vie, une chute ou un malaise.

### **Téléassistance mobile avec géolocalisation pour l'extérieur**

Utile pour la personne souhaitant sécuriser les déplacements à l'extérieur du domicile. La téléalarme mobile permet de rester protégé en toutes circonstances. Ce dispositif combine un bouton d'appel d'urgence, ainsi qu'une balise de géolocalisation.

### **Télésurveillance vidéo pour les personnes vulnérables (début de démence)**

Grâce à une application mobile, les aidants peuvent, à tout moment, se connecter et communiquer avec leurs proches, afin de s'assurer que tout va bien.

Des alertes sont émises en cas de mouvements ou de situations inhabituelles.

Les secours ou proches sont immédiatement contactés.

## *Comment en bénéficiant ?*

Il s'agit d'un abonnement auprès d'un organisme. Il existe différents services avec l'abonnement approprié, en fonction de la problématique spécifique de la personne concernée.

## *Le coût*

Les renseignements peuvent être pris auprès :

- Du médecin généraliste
- De l'Aide à Domicile
- Du Département

## *La prise en charge*

Pour cela, les services de téléassistance doivent être dispensés par des organismes reconnus et agréés par l'État.

- Les contribuables ont droit à un crédit d'impôt de 50%
- Les personnes non imposables peuvent être remboursées de 50% des sommes versées, par chèque ou virement du Trésor Public, grâce au crédit d'impôt personnes âgées.
- Si le service de téléassistance est pris en charge par les enfants de la personne âgée, ils peuvent bénéficier de la réduction d'impôts de 50% à condition que l'utilisateur soit bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.
- La prestation de Compensation du Handicap
- La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) proposent des plans d'aides au financement de la téléassistance pour les personnes âgées.
- Aides de mutuelles et caisses de retraite complémentaires
- Les aides des collectivités locales